Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR09.11PR concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 423'500.-pour des travaux d'installation de fibres optiques

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 mars 2009 à 19h00 dans les locaux du SEY.

Elle était composée de Mesdames Anna-Rita Bartolotta, Catherine Carp, Magrieta Donker, Martine Frey-Taillard, Messieurs Charles Forestier, Olivier Maibach, Jean-Louis Vial et du sous-signé désigné comme rapporteur. M. Jean-David Chapuis était excusé.

La délégation municipale était composée de Messieurs Cédric Pillonel, Municipal en charge SEY, Didier Wuillamoz, responsable de l'office informatique, Jean-Marc Sutterlet, responsable de la section réseau électrique et Olivier Flückiger, responsable de la surveillance de l'exploitation des réseaux. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

Développement du réseau de fibres optiques

Depuis une vingtaine d'années, le sous-sol yvedonnois abrite des liaisons de fibre optique conçues pour répondre aux besoins d'exploitation du réseau électrique. Depuis l'installation de ces premiers réseaux, la technologie a considérablement évolué. A partir des années 2000, un réseau moderne s'est progressivement mis en place, en reliant différents bâtiments communaux. Ces liaisons permettent d'abandonner la location de lignes à Swisscom et de rendre les communications informatiques plus performantes.

Notons qu'il n'est pas imaginable de sous-traiter l'exploitation d'un réseau de fibres optiques à des gestionnaires privés tels que Swisscom. Ceux-ci n'ont aucun intérêt à construire et maintenir un réseau entre chaque connexion communale. De même, la commune a avantage à éviter une situation de dépendance face à un opérateur. La Commission s'étonne néanmoins de voir la commune dépourvue d'informations concernant l'existence de canalisations de fibres optiques gérées par des privés sur son territoire. Elle souhaite que la commune puisse se procurer ces informations.

Utilisation future du réseau

A terme, l'extension du réseau de fibres optiques est prévue. Des conduites de réserve sont mises en place lors des travaux de renouvellement des infrastructures souterraines. Ce réseau projeté n'a pas comme unique vocation de répondre aux besoins des services communaux. Il pourra également être mis à dispositions de « providers » (par exemple Swisscom) pour le transport de données d'entreprises ou de particuliers.

La Municipalité souhaite ainsi qu'un maximum d'entités puissent profiter du réseau de fibres optiques. Consciente de l'importance grandissante de cette technologie, elle souhaite

également se montrer proactive en mettant un réseau moderne à disposition des particuliers sans attendre qu'un acteur privé investisse à Yverdon.

A ce titre, on nous informe d'une récente décision de la Commission sur la concurrence empêchant la coexistence de plusieurs réseaux parallèles en ville de Zürich. Au vu de cette décision, la Commission estime que la mise en place du réseau communal permettra à la ville « d'occuper le terrain » avant l'arrivée de privés, lui garantissant ainsi une maîtrise dans ce domaine voué à prendre de l'importance.

Objets du préavis

Bien que la stratégie de la commune en matière de fibres optiques soit présentée dans sa globalité, les crédits demandés dans ce préavis ne portent que sur les trois points suivants :

1. Financement d'une étape de l'extension du réseau de fibre optique

L'extension du réseau proposée dans le préavis est destinée à couvrir les besoins du SEJ à la rue de Neuchâtel. Toutefois, la dimension des câbles est étudiée pour ne pas prétériter la possibilité de mettre le réseau à disposition de privés à moyen terme. Le surcoût occasionné par ce « surdimensionnement » est d'environ 35'000 à 40'000 francs.

2. Achat de matériel destiné à la pose de fibres optiques

L'achat de ce matériel permettra une économie d'environ 15'000 francs sur le montant des travaux de l'étape présentée dans ce préavis. L'investissement sera amorti lors des futures extensions du réseau. L'outillage pourra également être valorisé sur d'autres types de travaux du SEY.

3. Etude en vue de la poursuite de la réalisation du réseau.

Cette étude a pour objectif de clarifier les possibilités de mise à disposition du réseau communal aux particuliers et entreprises. Différentes stratégies méritent d'être évaluées avant de définir la stratégie commerciale à long terme. Cette étude devrait être achevée au mois de septembre 2009.

Conclusion

Aux yeux de la Commission, la fibre optique est une technologique promise à une utilisation de plus en plus importante. Consciente de la nécessité de disposer d'un réseau de fibres optiques pour le bon fonctionnement des services communaux, la Commission estime judicieux de le dimensionner en anticipant les raccordements de particuliers et entreprises. C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 9 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 29 mars 2009

Le rapporteur

Sylvain Pittet

S. P.Lt